

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Nord-Pas-de-Calais

NOR : AFSZ1530194A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Nord-Pas-de-Calais :

1. Au titre du 1^o(c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État: Mme Fabienne BUCCIO, préfète du département du Pas-de-Calais.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Bernard PIWON, titulaire, M. Gérard WACQUET, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

Mme Annie DUHAIN, titulaire, M. Alain DELATTRE, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

Mme Francine ROYER, titulaire, Mme Marie-Christine COLLET, suppléante, désignées par la Confédération française démocratique du travail.

M. Christian CAILLIAU, titulaire, M. Jean-Pierre LECUYER, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Arnaud ROBILLARD, titulaire, M. Alain TREUTENAERE, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Peter VAN VLIET, titulaire, désigné par le Mouvement des entreprises de France.

Mme Jacqueline VAUTRIN, titulaire, M. François LEDUQUE, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Marc DETOURNAY, titulaire, M. Alain CAYET, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Robert HOUZE, titulaire.

M. Arnaud BODINIER, suppléant.

b) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Michel CUVELIER, titulaire.

M. Jean-Marie PETIT, suppléant.

c) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15:

M. Jean-Pierre LAVIEVILLE, titulaire.

Mme Marie-Thérèse HESSCHENTIER, suppléante.

4. Personnalités qualifiées:

M. Patrick PEUGEOT.

M. Christophe BERTIN.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique:

M. Sébastien NGUGEN, titulaire, M. Daniel LUDWIKOWSKI, suppléant.

Mme Dorothée BUSSIGNIES, titulaire, Mme Corinne DHAUSSY, suppléante.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 12 mars 2015.

MARISOL TOURAINE